

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE
L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

BOURSE DE SOUS-TRAITANCE ET DE PARTENARIAT
DU CAMEROUN

DIRECTION



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM-SIZED ENTERPRISES, SOCIAL
ECONOMY AND HANDICRAFTS.

SUBCONTRACTING AND PARTNERSHIP EXCHANGE
OF CAMEROON

DIRECTION

**PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER DE
CONCERTATION ENTRE LE MINMAP ET LE SECTEUR PRIVE
SOUS LE THEME :**

**“Stratégie d’accompagnement de l’accès des PME nationales aux marchés
publics à la lumière des dispositions du code des marchés publics”,**

tenu à Douala le 29 avril 2022



2

Les marchés publics désignent la pratique consistant pour les gouvernements à acquérir des biens, des services ou des travaux pour répondre à leurs besoins. Les marchés publics représentent généralement une part importante de l'argent des contribuables et des dépenses publiques. Selon l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), les marchés publics représentent 12 % du PIB et 29 % des dépenses publiques en moyenne. Les marchés publics sont ainsi une activité gouvernementale clé, avec des répercussions sur l'économie nationale, et souvent utilisée au service d'objectifs politiques plus larges tels que la durabilité, l'innovation ou le développement des petites et moyennes entreprises (PME).

En effet, alors que l'objectif primordial des marchés publics est de fournir aux gouvernements les biens et services nécessaires à l'accomplissement de leurs objectifs de manière opportune, économique et efficace, les pays s'en servent de plus en plus comme outil de gouvernance pour atteindre d'autres objectifs de politiques publiques (OCDE, 2017). Compte tenu de la structure du secteur privé dans la plupart des pays du monde, où les PME représentent la part essentielle de l'économie, les gouvernements s'efforcent généralement de promouvoir leur croissance économique et leur durabilité, et mènent des actions visant à améliorer l'environnement d'affaires des PME, telle l'ouverture de l'accès aux marchés publics.

Pour renforcer la compétitivité de l'économie, le Gouvernement camerounais a mis en place des dispositifs réglementaires et une organisation institutionnelle, nécessaires pour aider les entreprises camerounaises à mieux se positionner sur le marché local et accéder aisément aux marchés sous régionaux et internationaux.

Il convient de relever que la grande majorité de PME camerounaises (84,9%) se retrouve dans le secteur tertiaire, dans les services ou le commerce de gros et de détail ; contre 13,3% dans le secteur de l'industrie, 0,3% dans le secteur primaire notamment l'agriculture et 1,5% de PME non déclarées. En plus, ces PME sont majoritairement des entreprises individuelles.

Il va sans dire que plusieurs dispositions réglementaires existent et encadrent la politique et les mécanismes de facilitation de l'accès des PME aux marchés de sous-traitance, une sorte de promotion du patriotisme économique dans la commande publique qui affiche clairement la volonté politique du gouvernement pour un accès privilégié des PME aux marchés publics et à la sous-traitance avec les grandes entreprises. On peut citer :

- La Loi N° 2010/001 du 13 Avril 2010 portant promotion des PME, en son article 24 qui fait obligation à l'Etat de contribuer au développement des PME par «la mise en place d'un système de quotes-parts des marchés publics prioritairement accordées aux PME dans le respect des engagements internationaux du pays » ;

- Le Décret N°201/092 du 03 Avril 2013 portant création de l'Agence de Promotion des PME et qui lui confère entre autres missions celle de la promotion des PME;
- Les textes organiques du Groupement d'Intérêt Economique créant la BSTP-CMR qui lui confèrent la vision première de hisser les PME/PMI locales à un niveau de compétitivité internationale et de faciliter l'accès des PME aux marchés publics et à la sous-traitance avec les grandes entreprises ;
- Le code des marchés publics qui consacre un mécanisme préférentiel pour les PME camerounaises dans la commande publique, avec trois implications majeures : (1) l'institution d'une réservation préférentielle des marchés publics (cf alinéa 1), (2) l'affirmation du statut préférentiel des PME camerounaises (cf. alinéas 1 et 3), et l'encadrement du régime d'application (cf alinéa 2) ;
- La promotion de l'application des approches HIMO dans les investissements publics ou les marchés publics ;

Etc.

Toutefois, malgré cet arsenal réglementaire et cette volonté politique affichée, la préoccupation demeure forte par rapport à la compétitivité des PME, leur accès effectif aux marchés et ce qui pousse à un double questionnement :

- Premièrement, **Comment permettre une participation plus massive et efficiente des PME camerounaises aux marchés publics ou Comment rendre plus attractifs les marchés publics pour ces PME ?**

Cette question peut trouver une justification dans la mesure où un accroissement d'activité des PME dans les marchés publics devrait logiquement avoir un impact bénéfique en matière de concurrence et de compétitivité, que ce soit au niveau des prix ou sur le plan de la qualité. La question de la saine et équitable concurrence est donc à prendre sérieusement en compte car elle influence aussi les PME sur le volet de la sous-traitance avec les grandes entreprises adjudicataires de certains grands projets pour les grands donneurs d'ordre.

De plus, indirectement, l'augmentation de cette participation des PME aux marchés publics génère forcément des retombées positives sur la croissance économique et sur l'emploi et la promotion du contenu local. Face à cette situation et à ce potentiel de croissance, plusieurs solutions et mesures doivent être recherchées ou envisagées, d'une part, pour chercher à réduire les coûts de transaction et à simplifier davantage les procédures ou à diffuser largement l'information sur les marchés publics et, d'autre part, pour faire tarir les sources de blocages, accroître l'efficacité ou l'impact de l'implication des autorités adjudicatrices et améliorer les conditions d'accès et de succès des PME sur ces marchés ;

- Deuxièmement, après avoir analysé les barrières et goulots à l'entrée pour les PME dans le système productif régi par les marchés publics, **comment peut-on motiver les acheteurs publics à ne plus seulement privilégier les grandes entreprises et les multinationales, mais à prendre l'habitude de sélectionner les PME sans que cela ne soit plus vu comme étant risqué ? ou comment définir des critères de sélection et d'évaluation équitables pour favoriser l'accès des PME aux grandes opportunités de sous-traitance dans le système des marchés publics ?**

Pour cadrer cette problématique, cette dernière question vient du fait que dans le marché, il y a deux principaux acteurs : le Fournisseur et le client, le vendeur et l'acheteur, l'offreur et le demandeur, etc. A ce titre, il convient de regarder aussi du côté de l'acheteur c'est-à-dire les administrations publiques, les CTD et autres donneurs d'ordres pour analyser leurs comportements et décrypter leur perception vis-à-vis des PME face à leurs besoins qui peuvent limiter l'accès de ces derniers aux marchés. Cette rencontre a pour objectif d'impulser le changement de posture nécessaire de la part des autorités adjudicatrices, et aboutir à un système ou une politique qui consiste à tracer et à dénombrer les marchés attribués aux PME, c'est-à-dire « savoir » et « faire savoir » « qui achète ? » « auprès de qui ? ».

Fort de tout ce qui précède et des enjeux qui en découlent, le Gouvernement de la République du Cameroun multiplie depuis quelques années des réformes incluant la libéralisation du commerce, le désengagement progressif de l'Etat du secteur productif, le recours à la privatisation, l'introduction des systèmes de management de la performance, l'accroissement de responsabilité pour les administrateurs publics, l'amélioration des mécanismes du marché dans le secteur public, la mise en place d'un cadre de concertation, d'action et d'interaction entre l'État et le secteur privé, un régime préférentiel pour les PME pour l'accélération de la croissance dans le cadre de la commande publique au Cameroun (préférence nationale prévue dans le code des marchés), la promotion de la politique de l'import substitution, et la mise en place d'institutions spécialisées d'accompagnement pour ouvrir une fenêtre d'opportunité à l'essor des PME.

D'où la projection d'un atelier de concertation MINMAP/secteur privé, avec pour objectif général de dégager à travers un dialogue les contraintes auxquelles font face les PME camerounaises dans l'accès aux marchés du système de la commande publique afin de proposer des mesures idoines pour une plus grande compétitivité des PME et l'amélioration de leur accès aux marchés dans le respect de la réglementation en vigueur.

e

P

L'atelier

La Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat du Cameroun a organisé, le 29 Avril 2022 à Douala à partir de 9h00, sous le haut patronage de Monsieur BASSILEKIN III Achille, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, l'atelier de concertation entre le MINMAP et le secteur privé sous le thème : "Stratégie d'accompagnement de l'accès des PME nationales aux marchés publics à la lumière des dispositions du code des marchés publics", dont les objectifs sont les suivants :

- Exposer sur l'arsenal juridique lié à l'accessibilité des PME/PMI aux marchés publics ;
- Ressortir la place actuelle des PME/PMI dans les marchés publics ;
- Déterminer l'intérêt des PME vis-à-vis des différents marchés concernés et recueillir leurs avis sur les modalités d'accès à ces marchés ;
- Présenter les facteurs et les freins de l'accès des PME à ces marchés ;
- Dégager les contraintes et les pistes d'amélioration de l'accès des PME à chacun de ces marchés telles que prévoient les règles et bonnes pratiques de la sous-traitance dans les marchés publics ;
- Proposer des mesures spécifiques et primordiales pour la facilitation de l'accès des PME à chaque type de marché ;
- Réfléchir sur la stratégie de positionnement de la BSTP-CMR dans l'environnement de la sous-traitance au Cameroun.

Animé par le Ministère des Marchés Publics, représenté par **Monsieur PALDOU Christophe**, et **Monsieur NJEMBELE KOUM Gustave**, respectivement Directeur Général de Marchés des Infrastructures et Directeur Général des Marchés des Approvisionnement et des Services, assisté de **Monsieur ETOUNDI ASSIGA Lionel**, Cadre à la Direction des Marchés des Travaux de Bâtiments Collectifs, l'atelier a accueilli soixante-treize participants, principalement les entreprises du secteur privé (PME/PMI), les groupements professionnels, quelques Donneur d'Ordres, les agents des ministères et les experts.

L'ordre du jour de l'atelier s'articulait autour des points suivants :

1. Mot de bienvenue du Directeur Exécutif de la Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat du Cameroun.
2. Ouverture de l'atelier par M. BASSILEKIN III Achille, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA).
3. Exposé N°1: Dispositif normatif et opérationnel de facilitation de l'accroissement de l'accès des PME/PMI à la commande publique, animé par Monsieur NJEMBELE KOUM Gustave-Directeur Général de marchés des approvisionnements et des services.

4. Exposé N°2: Etats des lieux des forces et faiblesses des PME dans la passation et l'exécution des marchés publics, animé par Monsieur PALDOU Christophe-Directeur Général des marchés des infrastructures.
5. Exposé N°3: Obstacles majeurs au développement des PME par les marchés publics, animé par Monsieur WAMAL Guillaume-Président de l'ANER BTP.
6. Exposé N°4: Place actuelle des PME dans les marchés publics et stratégies de positionnement de la BSTP-CMR, animé par Monsieur NANA NGOGANG Arthur-Consultant Asset Management, Ing, PMP, MCTS, MSC Finances.
7. Questions-Réponses
8. Recommandations

L'atelier s'est avéré très constructif, tous les participants s'efforçant, ensemble, de trouver des solutions à l'effet d'encadrer la sous-traitance et d'accroître l'accès des PME/PMI à la commande publique.

Au terme des échanges, les participants sont parvenus à certaines recommandations. Un projet de document, élaboré par l'animateur et un certain nombre de participants, a été débattu au sein d'un groupe de travail et une série d'améliorations y ont été apportées. Les recommandations à l'endroit des différentes parties concernées ci-après énumérées ont été soumises pour adoption à la plénière :

A l'endroit du MINMAP

Il a été demandé :

1. De vulgariser auprès des Maîtres d'Ouvrages et des acteurs des marchés publics, toutes les facilités prévues par la réglementation, afin d'accroître l'accès des PME à la commande publique ;
2. De veiller à la prise en compte et à la mise en œuvre effective par les Maîtres d'Ouvrage, dès le processus de maturation des projets d'investissement, de toutes les facilités prévues par le Code des Marchés Publics pour la promotion de l'accès des PME nationales à la commande publique, notamment la préférence nationale, les allotissements, la sous-traitance, les marchés réservés ;
3. D'organiser et de multiplier en liaison avec l'ARMP et le MINPMEESA, des séminaires de formation au profit des PME nationales sur les modules les concernant : notamment le montage des offres, l'élaboration des prix, la cotraitance et la sous-traitance dans les marchés publics, les recours ;
4. D'examiner la possibilité d'aménager des dispositions réglementaires tendant à exiger aux PME candidates à la sous-traitance dans les marchés publics, la présentation d'un certificat d'enregistrement et d'une attestation de qualification émis par l'instance dédiée ;
5. De concevoir et de mettre en œuvre en liaison avec le MINEPAT et les autres administrations concernées, les mesures concrètes de promotion via la commande publique, du contenu local, de la préférence nationale, de l'approche HIMO et de la sous-traitance en faveur des PME nationales ;

2

6. De fluidifier le mécanisme de fonctionnement du Comité d'Examen des Recours (CER), en accélérant par exemple la déconcentration au niveau régional des commissions d'examen des recours ;
7. De répondre à la demande formulée par les PME et relative à l'adoption du principe de la validité de l'Attestation de Non Exclusion délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) pour une durée de 3 mois, et non pas sur un marché spécifique ;
8. De sensibiliser les Maîtres d'Ouvrage, sur l'obligation d'accepter les cautions délivrées par les compagnies d'Assurances autorisées par le MINFI.

A l'endroit du MINPMEESA

Il a été demandé :

1. De proposer et signer un arrêté conjoint avec le MINEPAT et le MINMAP qui adresserait le problème de prise en compte de la sous-traitance, du Contenu Local dans le contrat public ;
2. De diligenter et de faciliter la mise en place du cadre réglementaire de promotion de la sous-traitance au Cameroun (Projet de loi sur la sous-traitance) ;
3. D'instaurer un système de qualification/labélisation dans un fichier central logé à la BSTP-CMR pour l'enregistrement des PME évoluant dans le domaine de la sous-traitance ;
4. De mener un plaidoyer pour le respect des délais de paiement par les organismes payeurs ;
5. De sensibiliser les PME à facturer les intérêts moratoires, en cas de retard de paiement des factures et des comptes.

A l'endroit de la BSTP-CMR

Il a été demandé :

1. D'organiser régulièrement les ateliers de networking sur les opportunités de sous-traitance entre l'administration et les PME dans l'optique de maintenir un dialogue entre les PME et les entités publiques ;
2. De renforcer la compétitivité des PME/PMI en améliorant leur performance par les formations techniques, un accompagnement et un suivi adéquats dans une dynamique d'évolution et d'adaptation technologique ;
3. De promouvoir le regroupement des entreprises membres en cotraitance afin de leur permettre de mutualiser leurs capacités humaines, techniques, financières et commerciales, pour faire face aux marchés d'envergure ;
4. De promouvoir une dynamique « qualité » au sein des PME/PMI sous-traitantes ;
5. D'accompagner des entreprises dans leurs réponses aux Appels d'Offres de la commande publique à travers des formations appropriées ;

Σ

2

6. De créer et de proposer une Charte de bonnes pratiques et un Contrat-type en sous-traitance ;
7. De mettre en place un fichier central de collecte des marchés de sous-traitance ;
8. de mettre en place un comité de suivi sous forme d'observatoire de la sous-traitance au Cameroun ;
9. De définir un guide de bonne conduite des PME dans le cadre des Marchés Publics, et un Code de Déontologie pour tous les acteurs ;
10. De développer les retours d'expérience sur les procédures d'Appel d'Offre ;
11. De mettre en place les mécanismes d'appui à l'accès des PME au crédit pour le financement des cautions relatives aux Marchés Publics et à la mise en œuvre des contrats ;
12. D'ériger l'allotissement en principe, pour créer une concurrence équitable entre entreprises de toute taille. Il s'agit de sensibiliser les Maîtres d'Ouvrage à faire des allotissements adaptés aux capacités des PME en vue d'une saine concurrence, ainsi que la promotion des PME ;
13. De décentraliser les données au niveau national et régional sur les opportunités de Marchés Publics ;
14. D'organiser les PME par secteur d'activité.

A l'effet de suivre la mise en œuvre des présentes recommandations, un Comité sera mis en place pour en assurer le suivi-évaluation périodique. Il s'agira d'un comité restreint composé de deux représentants du secteur privé, d'un représentant du MINMAP, d'un représentant du MINEPAT, d'un représentant du MINPMEESA, le secrétariat technique étant assuré par la BSTP-CMR.

Fait à Douala, le

POUR LA BSTP-CMR



Yameni Ovariste
 Directeur Exécutif
 Chief Executive Officer
 BSTP-CMR

POUR LE MINMAP



Paldou Christophe

POUR LE MINPMEESA



Joseph Tchana